



Dossier du BHI N° S3/8152

LETTRE CIRCULAIRE 54/2010
23 août 2010

Limitation des logiciels pour les équipements ECDIS

Madame la Directrice, Monsieur le Directeur,

1 A la suite d'une enquête concernant un récent accident maritime, le Service hydrographique du Royaume-Uni (SH du RU) a informé le comité de direction d'une limitation dans certains logiciels pour les équipements ECDIS. Il semble probable que certains logiciels des ECDIS ne reconnaissent pas correctement et ne tiennent pas compte de zones terrestres isolées qui ont été encodées dans des ENC à petites échelles. Ceci est notamment le cas des ENC représentant des zones terrestres dans des zones faiblement ou mal hydrographiées qui contiennent, lorsque tel est le cas, peu d'informations bathymétriques environnantes. En dépit du fait que la publication S-52 de l'OHI établit, dans la section 8.5.1 « isobathe de sécurité », la nécessité de tenir compte des circonstances décrites ci-dessus, il semble que ce ne soit pas le cas de certains équipements ECDIS.

2 Après avoir découvert cela, le SH du RU en a informé l'administration maritime du RU qui, à son tour, a émis l'avertissement NAVAREA suivant :

- Comme précédemment signalé par un avertissement NAVAREA, il est recommandé aux navigateurs qui utilisent l'ECDIS de ne pas se fier uniquement à la planification automatique du voyage et au suivi des vérifications et des alarmes. Il est recommandé aux navigateurs d'effectuer une inspection visuelle attentive de l'ensemble de la route planifiée afin de confirmer qu'elle ne présente aucun danger, tout comme pour toutes les déviations de route possibles. L'affichage ECDIS devrait être configuré pour visualiser toutes les sondes pendant cette inspection.

- Il faut notamment être vigilant lorsque les routes planifiées traversent des zones pour lesquelles on ne dispose que d'ENC à petites échelles (Bandes d'usage 1 et 2). Dans certaines configurations d'affichage, comme par exemple lorsqu'aucun nom n'est montré, il peut être difficile d'identifier certaines petites îles et d'autres caractéristiques ponctuelles, ou bien celles-ci peuvent être cachées par des isobathes proches. Il semble que certains systèmes ECDIS aient uniquement des fonctions de vérification de la route pour des ENC à plus grandes échelles et que donc les alarmes pourraient ne pas se déclencher. Ceci peut ne pas être clairement indiqué sur l'affichage ECDIS.

- L'Organisation hydrographique internationale (OHI) mène une action technique pour examiner ces questions en consultation avec les fabricants d'équipements ECDIS. Davantage d'informations seront mises à disposition dans les Avis aux navigateurs.

Compte tenu de l'importance globale de cette question, l'avertissement NAVAREA du RU a été répété dans plusieurs autres zones NAVAREA.

3 Le comité de direction a l'intention d'écrire à tous les fabricants d'équipements ECDIS et à leurs sociétés correspondantes de l'industrie afin de les alerter de cette situation et de rechercher des informations techniques qui contribueront à déterminer si l'OHI et les producteurs d'ENC (SH) peuvent contribuer, d'une façon ou d'une autre, à remédier à cette situation, à la fois à court et à long terme. Les informations reçues seront communiquées au groupe de travail sur la maintenance et le développement d'applications de la norme de transfert (TSMAD) et au groupe de travail sur la présentation des informations numériques (DIPWG) en vue d'un examen urgent.

Veillez agréer, Madame la Directrice, Monsieur le Directeur, l'assurance de ma haute considération,

Pour le Comité de direction,



Robert WARD
Directeur